

## PLAN DE TRAVAIL 2010-2011

### 1. Dossiers réguliers

Le conseil d'établissement traite à chaque année les dossiers réguliers faisant l'objet d'une décision ou d'une consultation formelle:

○ Sorties éducatives	septembre-octobre
○ Voyages éducatifs	octobre
○ Budget du conseil d'établissement	octobre
○ Utilisation des redevances de la cafétéria	octobre-novembre
○ Plan de réussite	novembre
○ Consultations de la CSDD	novembre
○ Rapport financier et budget de l'école révisé	décembre-janvier
○ Cours d'été	janvier
○ Cadre organisationnel (grilles-matières)	février
○ Projets en immobilisations	mars
○ Utilisation des locaux	avril
○ Règles de vie	mai
○ Budget de l'école	mai
○ Facture scolaire	juin

### 2. Projet éducatif, plan de réussite et reddition de comptes

Les responsabilités du conseil d'établissement au regard de ces trois objets sont définies dans la Loi et s'actualiseront par les actions suivantes :

- Finalisation de l'évaluation du projet éducatif 2004-2009;
- Adoption du projet éducatif en élaboration;
- Diffusion du projet éducatif adopté;
- Approbation et diffusion d'un nouveau plan de réussite;
- Reddition de comptes sur la qualité des services par le « Bilan des réalisations 2009-2010 »;
- Attribution des Prix du conseil d'établissement en lien avec les valeurs du projet éducatif.

### **3. Dossiers particuliers**

Les dossiers suivants à traiter font partie des recommandations laissées par le conseil d'établissement dans son rapport annuel 2009-2010 (sauf le dernier de la liste) :

- Voyages :
  - réflexion sur certains éléments de l'offre de service (période de l'année, types de voyages, taux de participation, absentéisme des non participants, etc)
  - ajustements à la politique;
  - reconsidération des activités de financement des voyages;
- Bulletins : appropriation des nouveautés à venir;
- Normes et modalités d'évaluation : appropriation des changements proposés par le MELS;
- Frais payés par les parents : révision des principes d'encadrement.

### **4. Comités du conseil d'établissement**

Le conseil formera 6 comités pour réaliser les travaux nécessitant la collaboration de plusieurs personnes. Il déterminera la composition et le mandat de chacun en se basant sur les recommandations contenues dans le rapport annuel du conseil d'établissement 2009-2010, elles-mêmes tirées du rapport annuel de chaque comité.

- Action Santé
- Santé mentale
- Action Planète
- Communications
- Infrastructures
- Projet éducatif

Il sera informé du plan d'action élaboré par chaque comité.

Il suivra leurs travaux lors de chaque réunion du conseil.

Il recevra et acceptera les rapports annuels d'activités de chaque comité en juin.

### **5. Sujets d'information et de discussion**

Le conseil recevra de l'information par la direction sur plusieurs sujets dont suit un aperçu et il en discutera au besoin:

- Voyages réalisés;
- Vie de l'école;
- Clientèle;
- Promotion de l'école;
- Fondation de l'école;
- Sentiment d'appartenance;
- Loi 88.

## **6. Relations du conseil d'établissement**

Le conseil entretiendra des relations avec son milieu :

- Collaboration suivie avec la direction;
- Maintien des liens avec le personnel ;
- Relation avec l'OPP : participation aux réunions et collaboration;
- Contact avec le conseil des élèves;
- Contact avec le Comité de parents par le biais du représentant et du substitut;
- Contacts avec la Commission scolaire des Découvreurs (Présidence, Direction générale et Conseil des commissaires);
- Participation à divers événements de l'école.

## **7. Communications du conseil d'établissement**

Pour informer son milieu et la communauté, le conseil utilisera les moyens suivants :

- Production d'un sommaire de son rapport annuel d'activités;
- Mise à jour continue de la section du conseil sur le site Web de l'école;
- Diffusion d'informations dans le communiqué aux parents;
- Participation aux Portes ouvertes de l'école.

### **Note :**

Ce plan de travail est dressé avec la participation de la direction en suivant les recommandations contenues dans le rapport annuel d'activités du conseil d'établissement 2009-2010 et en ajoutant les nouveautés qui s'imposent. Il peut arriver que d'autres dossiers non prévus nécessitent l'attention du conseil d'établissement en cours d'année.

### **Lignes directrices :**

En continuité avec le travail du conseil d'établissement de l'an dernier et en conformité avec l'esprit positif qui anime le conseil actuel, tous les membres conviennent, tout en mettant en pratique les valeurs du projet éducatif de l'école, de garder en tête les trois préoccupations majeures suivantes pour guider leur travail et leurs décisions :

- services éducatifs de haute qualité;
- encadrement adéquat de tous les élèves;
- développement de l'école.

**Denis Lyonnais**  
**Président**

**Adopté le 11 novembre 2010**